

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente juin deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Massiac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Jean-François LANDES, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Roland VERNET, Éric VIALA

### Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, André TRONCHE, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

### Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Magali CRAUSER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Philippe SARANT, Marie-Pierre RIGAL pouvoir à Gérard POUDEROUX, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 24 juin 2025

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 60

Présents : 34 – Pouvoirs : 6 – Votants : 40

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**Objet** : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

**Considérant** le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire ;

**Le Conseil communautaire,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

ID : 015-200066637-20250630-2025\_CC\_096-DE

N° DÉCISION	DATE	OBJET								
2025-DPRS-DT-151	14/05/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'approuver l'attribution des marchés de prestations similaires relatif au marché de suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation de l'habitat :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Association</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Montant maximum de l'accord-cadre</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Objet</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Montant estimé du marché (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><b>SOLIBA CANTAL</b></td> <td>Le maximum de commandes pour la part variable et pour la durée totale de l'accord-cadre est de 130 dossiers aboutis</td> <td>Les prestations commandées sont identiques à l'accord-cadre initial (partie BPU).</td> <td style="text-align: center;">44 113,12 €</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Montant maximum de l'accord-cadre	Objet	Montant estimé du marché (HT)	<b>SOLIBA CANTAL</b>	Le maximum de commandes pour la part variable et pour la durée totale de l'accord-cadre est de 130 dossiers aboutis	Les prestations commandées sont identiques à l'accord-cadre initial (partie BPU).	44 113,12 €
		Association	Montant maximum de l'accord-cadre	Objet	Montant estimé du marché (HT)					
<b>SOLIBA CANTAL</b>	Le maximum de commandes pour la part variable et pour la durée totale de l'accord-cadre est de 130 dossiers aboutis	Les prestations commandées sont identiques à l'accord-cadre initial (partie BPU).	44 113,12 €							
<p>Ce marché de prestations similaires prend effet à compter de sa notification au titulaire et se réalisera dans les conditions définies au cahier des clauses administratives et techniques particulières du marché initial.</p>										
2025-DPRS-DT-152	19/05/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique, d'un montant de 12 000 € à Monsieur Dominique GOUZE pour son projet d'acquisition d'un centre de débitage et façonnage pour développer l'activité de taille de pierre à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.</p>								
2025-DPRS-DT-153	19/05/25	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer une convention de gestion par laquelle la Commune d'Allanche confie à Hautes Terres Communauté le soin d'assurer une prestation de collecte, et de transport des déchets ménagers supplémentaire à l'occasion de la fête de l'Estive 2025. Les conditions de gestion sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions confiées à Hautes Terres Communauté : collecte et transport des déchets ménagers ;</li> <li>- Période : le 24 mai 2025 ;</li> <li>- La commune mettra à disposition un agent communal ;</li> </ul> <p>Le prix de la prestation est fixé à 150 €, coût du fonctionnement du service.</p>								
2025-DPRS-DT-154	20/05/25	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolage et de jardin collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison et Valobat. Le contrat entre en vigueur le premier jour du mois suivant la date de signature par Hautes Terres Communauté et prend fin au plus tard le 31 décembre 2027. Les éco-organisme Ecomaison et Valobat s'engagent à mettre à disposition de Hautes terres Communauté tous les outils nécessaires à la collecte séparée des articles de bricolage et de jardin et prendront intégralement en charge l'enlèvement et le traitement de ces déchets.</p>								
2025-DPRS-DT-155	20/05/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de partenariat avec l'incubateur Cocoshaker pour la mise à disposition de bureaux au sein des espaces de travail collaboratifs, Maisons France Services et salles de réunions de Hautes Terres Communauté, pour préciser les modalités et moyens de mise en œuvre du partenariat. La convention prévoit notamment la mise à disposition à titre précaire et révocable d'un bureau et des salles de réunions réservés ponctuellement pour une durée de 1 an à titre gracieux.</p>								
2025-DPRS-DT-156	20/05/25	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 01 juin au 05 septembre 2025. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p>								

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction : agent technique en espaces verts ;</li> <li>- Durée de la mission : 36 heures hebdomadaires ;</li> <li>- Rémunération : sur la base de l'indice IB 452, prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.</li> </ul>
<b>2025-DPRS DT-157</b>	20/05/25	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 03 juin au 14 septembre 2025. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction : agent de collecte (ripeur) – gardien de déchetterie ;</li> <li>- Durée de la mission : 35 heures hebdomadaires ;</li> <li>- Rémunération : sur la base de l'indice IB 371, prime de précarité et indemnité compensatoire de congés payés à hauteur de 10 % de la rémunération brute.</li> </ul>
<b>2025-DPRS DT-158</b>	22/05/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec l'agence immobilière BENET IMMOBILIER, représentée par Monsieur Géraud BENET – agissant en qualité de directeur – ayant son siège social au 20bis rue des Frères – 15000 AURILLAC, pour la mise à disposition de la salle de réunion suivante : salle de réunion R+2 située au deuxième étage du siège de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date et heure : le samedi 27 juin 2025 de 09h30 à 11h00 ;</li> <li>- Conditions financières : 30 € la demi-journée.</li> </ul>
<b>2025-DPRS DT-159</b>	22/05/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer un avenant n°1 au bail professionnel conclu avec Monsieur Sylvain COACOLO au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle, située 38 avenue du Général De Gaulle à Massiac. La modification porte sur le montant du loyer, ce dernier est fixé à 210 € TTC par mois, charges comprises. Cet avenant entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.</p>
<b>2025-DPRS DT-160</b>	22/05/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 3 776 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Madame Audrey LORTHIOIS pour son projet d'aménagement de la terrasse et d'acquisition de matériel professionnel pour son restaurant l'Auberge du Hameau à Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 888 € soit 10% pour Hautes Terres Communauté,</li> <li>- 1 888 € soit 10% en délégation de la commune de Murat ;</li> </ul> <p>La somme de 1 888 € sera appelée auprès de la commune de Murat.</p>
<b>2025-DPRS DT-161</b>	23/05/25	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et signer une convention avec l'institut médicoéducatif de Saint-Flour pour préciser les modalités d'organisation et les engagements respectifs des parties en vue de l'organisation d'actions partenariales dans le cadre du projet « Le cri du basalte ». Les caractéristiques de la convention sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : du 18 avril au 04 juillet 2025</li> <li>- Conditions financières : 2 000 € TTC avec la participation des fonds alloués par la CTEAC.</li> </ul>
<b>2025-DPRS DT-162</b>	26/05/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 6 505,30 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Madame Ségolène FREDIERE, pour son projet de rénovation d'un local commercial vacant en vue d'installer son activité « l'Escargot Bar » à Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 252,65 € soit 10% pour Hautes Terres Communauté,</li> <li>- 3 252,65 € soit 10% en délégation de la commune de Murat ;</li> </ul> <p>La somme de 3 252,65 € sera appelée auprès de la commune de Murat.</p>

2025-DPRS-163	26/05/25	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :</p>															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom Prénom</th> <th>Type de propriété</th> <th>Adresse du bien</th> <th>Montant HT subventionnable de l'investissement</th> <th>Montant de l'aide attribuée par Hautes Terres Communauté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[REDACTED]</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>[REDACTED] - 15300 MURAT</td> <td>72 798,00 €</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>[REDACTED]</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>[REDACTED] - 15500 MASSIAC</td> <td>4 056,39 €</td> <td>300 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par Hautes Terres Communauté	[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] - 15300 MURAT	72 798,00 €	500 €	[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] - 15500 MASSIAC	4 056,39 €	300 €
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par Hautes Terres Communauté													
[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] - 15300 MURAT	72 798,00 €	500 €													
[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] - 15500 MASSIAC	4 056,39 €	300 €													
2025-DPRS-164	28/05/25	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer une convention de prestation de services pour la collecte des cartons de professionnels situés sur les communes de Murat, de Neussargues-Moissac et de Laveissière (Le Lioran). Ladite convention présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée de 1 an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction ;</li> <li>- Redevance forfaitaire de 300 € par an ;</li> <li>- Adhésion facultative au service de collecte.</li> </ul>															
2025-DPRS-165	28/05/25	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 02 juin au 30 juin 2025. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction : agent administratif d'accueil ;</li> <li>- Durée de la mission : 20 heures hebdomadaires ;</li> <li>- Rémunération : sur la base de 105% du SMIC, prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.</li> </ul>															
2025-DPRS-166	02/06/25	<p><u>Acquisitions</u> : Décision de conclure et signer un devis pour l'achat d'un véhicule de marque CITROEN JUMPY FOURGON version M BLUEHDI 145BVM6 – 3 places diesel, avec la société TRANS SERVIVES de Murat pour un montant de 28 613.59 € TTC (frais de carte grise inclus).</p>															
2025-DPRS-172	02/06/25	<p><u>Actes de gestion du domaine public</u> : Décision de conclure et signer une convention de gestion par laquelle Hautes Terres Communauté confie à la Commune d'Allanche le soin d'assurer la gestion des équipements d'accueil présents sur l'aire de camping-car d'Allanche. Les équipements confiés à la Commune sont les suivants : les différentes bornes (paiement, vidange, électricité, eau potable), la barrière, et le panneau d'affichage. La présente convention est conclue à titre gracieux et prend effet à compter de la date de signature de la convention, le 2 juin 2025, pour une durée de 5 ans.</p>															
2025-DPRS-173	03/06/25	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :</p>															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom Prénom</th> <th>Type de propriété</th> <th>Adresse du bien</th> <th>Montant HT subventionnable de l'investissement</th> <th>Montant de l'aide attribuée par Hautes Terres Communauté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[REDACTED]</td> <td>Accédant à la propriété</td> <td>[REDACTED] - 15 500 MASSIAC</td> <td>73 439 €</td> <td>500 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par Hautes Terres Communauté	[REDACTED]	Accédant à la propriété	[REDACTED] - 15 500 MASSIAC	73 439 €	500 €					
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par Hautes Terres Communauté													
[REDACTED]	Accédant à la propriété	[REDACTED] - 15 500 MASSIAC	73 439 €	500 €													

		<table border="1"> <tr> <td>Propriétaire occupant</td> <td>15300 MURAT</td> <td>86 716 €</td> <td>3 500 €</td> </tr> </table>	Propriétaire occupant	15300 MURAT	86 716 €	3 500 €																																							
Propriétaire occupant	15300 MURAT	86 716 €	3 500 €																																										
		Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.																																											
2025-DPRS DT-174	03/06/25	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 €, en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de leur logement situé [REDACTED] sur la commune de Molompize, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.</p>																																											
2025-DPRS DT-175	03/06/25	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 €, en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de leur logement situé [REDACTED] sur la commune de Neussargues-Moissac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.</p>																																											
2025-DPRS DT-176	04/06/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 5 103 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Madame Catherine BOUVARD, pour son projet de rénovation et d'aménagement d'un local commercial dans le cadre de la reprise d'une activité d'épicerie « la Chouette Epicerie » à Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 551,50 € soit 10% pour Hautes Terres Communauté,</li> <li>- 2 551,50 € soit 10% en délégation de la commune de Murat ;</li> </ul> <p>La somme de 2 551,50 € sera appelée auprès de la commune de Murat.</p>																																											
2025-DPRS DT-177	05/06/25	<p><u>Finances - Divers</u> : Décision d'adhérer à l'association « Réseau vélo et marche » au titre de l'année 2025 et de verser le montant de la cotisation de 263 € TTC.</p>																																											
2025-DPRS DT-178	05/06/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise SAS TERTU EQUIPEMENTS, située 1 Route de Tertu 61160 VILLEDIEU-LESBAILLEUL, pour la commande de séparateurs amovibles en bois traité autoclave pour un montant HT de 24 452.00 € soit 29 342.40 € TTC, dans le cadre du projet de la liaison cyclable.</p>																																											
2025-DPRS DT-179	05/06/25	<p><u>Décisions budgétaires</u> : Décision d'approuver les virements de crédits sur le budget plateformes photovoltaïques ci-dessous :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th colspan="6">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2031-102</td> <td>Frais d'études – Opération n°102 – Etude photovoltaïque au sol</td> <td>- 20 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL OPERATION 102 – ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL</b></td> <td><b>- 20 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2313 – 100</td> <td>Immos en cours – Constructions – Opération n°100 – Plateforme photovoltaïque ZA Martinet Murat</td> <td>+ 20 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL OPERATION 100 – PLATEFORME PHOTOVOLTAÏQUE ZA MARTINET MURAT</b></td> <td><b>+ 20 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		DEPENSES			RECETTES			INVESTISSEMENT						Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant	2031-102	Frais d'études – Opération n°102 – Etude photovoltaïque au sol	- 20 €				<b>TOTAL OPERATION 102 – ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL</b>		<b>- 20 €</b>				2313 – 100	Immos en cours – Constructions – Opération n°100 – Plateforme photovoltaïque ZA Martinet Murat	+ 20 €				<b>TOTAL OPERATION 100 – PLATEFORME PHOTOVOLTAÏQUE ZA MARTINET MURAT</b>		<b>+ 20 €</b>			
DEPENSES			RECETTES																																										
INVESTISSEMENT																																													
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant																																								
2031-102	Frais d'études – Opération n°102 – Etude photovoltaïque au sol	- 20 €																																											
<b>TOTAL OPERATION 102 – ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL</b>		<b>- 20 €</b>																																											
2313 – 100	Immos en cours – Constructions – Opération n°100 – Plateforme photovoltaïque ZA Martinet Murat	+ 20 €																																											
<b>TOTAL OPERATION 100 – PLATEFORME PHOTOVOLTAÏQUE ZA MARTINET MURAT</b>		<b>+ 20 €</b>																																											

		<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>
Ces ajustements seront pris en compte dans le budget de l'année en cours.					
<b>2025-DPRS DT-180</b>	10/06/25	<u>Finances - Divers</u> : Décision de conclure et signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'organisation du Cantal Tour Sport Été 2025 qui aura lieu le mardi 22 juillet 2025 sur le site du Lioran. Hautes Terres Communauté s'engage à prendre en charge les repas du midi des bénévoles (environ 120 personnes) et à assurer le relais et la participation à la diffusion de la communication sur le territoire.			
<b>2025-DPRS DT-181</b>	11/06/25	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de renouveler la convention de gestion avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée gérés par Hautes Terres Communauté situés à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle. Cette convention est consentie et acceptée à titre gracieux. La présente convention prendra effet à la date de signature, pour une durée de 3 ans (trois ans). Elle peut être reconduite une fois de manière expresse pour une durée à déterminer entre les parties.			
<b>2025-DPRS DT-182</b>	11/06/25	<u>Actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation pour le passage d'itinéraires de randonnée en propriété privée avec les propriétaires suivants :			
		<b>Propriétaire</b>	<b>Commune</b>	<b>Cadastre des parcelles</b>	
		[REDACTÉ]	LAVEISSIERE	AC0026	
		[REDACTÉ]	LAVEISSIERE	D0040	
		[REDACTÉ]	PRADIERS	A0087	
		Section de la Gandilhon et du bourg	LAVIGERIE	AN0001 et AN0002	
		Section de la Courbatière la Gravière la Gandilhon et du bourg	LAVIGERIE	AM0063, AM0066, AM0133	
		Section de la Gravière la Courbatière les Maisons et la Boudio	LAVIGERIE	AL0001, AL0009, AL0015, AL0016, AL0024 et AM0094	
		Section de la Gravière la Courbatière la Boudio les Maisons	LAVIGERIE	AL0026 et AL0027	
		Section de la Gandilhon Lavigerie et l'Espinasse	LAVIGERIE	AN0020, AN0021 et AN0023	
		COOPTASA Coop de Transhumance et Amélioration des Structures	PRADIERS et ANZAT-LE-LUGUET	A0086 et ZE0001	
		Commune de Ségur-les-Villas	SEGUR-LES-VILLAS et VERNOLS	C0084, C0085, C0086, C0090, C0152, C0155, C0156, AC0100, AC0104, AC0106 et B0540	
		Commune de Laveissière	LAVEISSIERE	D0038, D0059, D0063, D0065, D0066, D0137, D0603, D0605, D0608, AA0044, AB0218, AB0226	
Section de Vernols et Laneyrat	VERNOLS	C0143, C0162 et C0176			

		Section de la Molède Albepierre et Ampalat	ALBEPierre- BREDONS	C1052, C1056, C1058, C1068, D0026, D0038, D0169, D0171, ZD0003, ZD0050 et ZO0119																										
		Chaque convention est consentie et acceptée à titre gracieux et prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.																												
2025-DPRS DT-183	11/06/25	<p><u>Subventions</u> : Décision de répondre à l'appel à projets « Investissement pour les structures de l'insertion par l'activité économique » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'équiper le chantier d'insertion de Hautes Terres Communauté. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant TTC</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achat 2 débroussailleuses</td> <td>2 421,60 €</td> <td>REGION</td> <td>11 675,60 €</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>Achat combiné bois et aspirateurs avec équipement annexe</td> <td>12 172,90 €</td> <td>Autofinancement</td> <td>2 918,90 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>14 594,50 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>14 594,50 €</b></td> <td><b>100 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Une subvention d'un montant de 11 675,60 € est sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets investissement SIAE pour l'année 2025.</p>				DÉPENSES		RECETTES			Nature	Montant TTC	Nature	Montant	Taux	Achat 2 débroussailleuses	2 421,60 €	REGION	11 675,60 €	80 %	Achat combiné bois et aspirateurs avec équipement annexe	12 172,90 €	Autofinancement	2 918,90 €	20%	<b>TOTAL</b>	<b>14 594,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 594,50 €</b>	<b>100 %</b>
		DÉPENSES		RECETTES																										
		Nature	Montant TTC	Nature	Montant	Taux																								
		Achat 2 débroussailleuses	2 421,60 €	REGION	11 675,60 €	80 %																								
		Achat combiné bois et aspirateurs avec équipement annexe	12 172,90 €	Autofinancement	2 918,90 €	20%																								
<b>TOTAL</b>	<b>14 594,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 594,50 €</b>	<b>100 %</b>																										
2025-DPRS DT-184	16/06/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'approuver la prolongation du délai d'exécution dans le cadre du marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 2) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entreprise</th> <th>Lot</th> <th>Motif</th> <th>Montant avenant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SALVI CONSTRUCT-IONS</td> <td>Lot n°1 « Maçonnerie abords peinture – secteur nord-est »</td> <td>Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours</td> <td rowspan="5">Aucune incidence financière</td> </tr> <tr> <td>SALVI CONSTRUCT-IONS</td> <td>Lot n°2 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-est »</td> <td>Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours</td> </tr> <tr> <td>EURL DOMERGUE</td> <td>Lot n°3 « Maçonnerie abords peinture – secteur nord-ouest »</td> <td>Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours</td> </tr> <tr> <td>EURL DOMERGUE</td> <td>Lot n°4 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-ouest »</td> <td>Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours</td> </tr> <tr> <td>SARL PHILIPPE TOUZET</td> <td>Lot n°6 « Charpente – couverture – menuiserie – secteur ouest »</td> <td>Prolongation du délai d'exécution de 1 mois et 7 jours</td> </tr> </tbody> </table>				Entreprise	Lot	Motif	Montant avenant	SALVI CONSTRUCT-IONS	Lot n°1 « Maçonnerie abords peinture – secteur nord-est »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours	Aucune incidence financière	SALVI CONSTRUCT-IONS	Lot n°2 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-est »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours	EURL DOMERGUE	Lot n°3 « Maçonnerie abords peinture – secteur nord-ouest »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours	EURL DOMERGUE	Lot n°4 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-ouest »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours	SARL PHILIPPE TOUZET	Lot n°6 « Charpente – couverture – menuiserie – secteur ouest »	Prolongation du délai d'exécution de 1 mois et 7 jours					
		Entreprise	Lot	Motif	Montant avenant																									
		SALVI CONSTRUCT-IONS	Lot n°1 « Maçonnerie abords peinture – secteur nord-est »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours	Aucune incidence financière																									
		SALVI CONSTRUCT-IONS	Lot n°2 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-est »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours																										
		EURL DOMERGUE	Lot n°3 « Maçonnerie abords peinture – secteur nord-ouest »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours																										
		EURL DOMERGUE	Lot n°4 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-ouest »	Prolongation du délai d'exécution de 6 mois et 17 jours																										
SARL PHILIPPE TOUZET	Lot n°6 « Charpente – couverture – menuiserie – secteur ouest »	Prolongation du délai d'exécution de 1 mois et 7 jours																												
2025-DPRS DT-188	19/06/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par la société de courtage d'assurance AURHA CONSEIL, dont le siège social est situé 24 bis rue Marchadial 15300 Murat, dans le cadre du renouvellement du marché public d'assurances « flotte auto », pour un montant 300 € HT soit 360 € TTC. Les missions du prestataire consisteront à analyser les risques assurables et les garanties des contrats en cours, établir le cahier un cahier des charges d'assurances et analyser les offres reçues dans le cadre de la mise en concurrence.</p>																												
		2025-DPRS DT-189	20/06/25	<p><u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention de prestation de services avec l'entreprise EURL BOUTAL Kévin pour la</p>																										

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



SID: 015-200066637-20250630-2025\_CC\_096-DE

fourniture et la livraison des repas sur le  
les modalités de mise en œuvre de la fourniture des repas dans la limite du  
budget 2025 durant les périodes de vacances scolaires susmentionnées, dans  
le cadre de la mise en place des sites de l'accueil de loisirs sans hébergement  
de Hautes Terres Communauté.

Droit de préemption urbain : Les décisions n°2025-DPRS-167 à 171 et 185 à 187 font l'objet du refus de  
Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.